



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lormont, le vendredi 1er février 2019

Objet : Taxe d'Apprentissage 2018

Proviseur

Mme KHIARI

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :

M. MORIN

Directeur Délégué aux

Formations Professionnelles

et Technologiques

Le lycée des métiers contribue à la formation professionnelle. Il met à disposition des apprenants des équipements représentatifs des métiers qu'ils préparent. Nous avons à cœur de lui mettre à disposition du matériel récent et correspondant aux évolutions technologiques ce qui nous demande des investissements conséquents et continus. Si vous êtes chef d'entreprise, ou que vous connaissez quelqu'un qui est assujéti à la taxe d'apprentissage, nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Plus de 600 personnes se forment au lycée Jacques Brel aujourd'hui.

Téléphone
05 56 06 44 01
Télécopie
05 56 06 44 03
Mél
didier.morin@ac-bordeaux.fr

1, rue Jean Lurçat

➤ **450 par la voie scolaire** et/ou aussi par **apprentissage** aux diplômés suivants :

- ✓ Bac professionnel Optique Lunetterie
- ✓ Bac Professionnel Electrotechnique et CAP Electricien
- ✓ Bac professionnel Maintenance des Equipements Industriels.
- ✓ Bac professionnel Système Electronique Numérique.

➤ **Une centaine dans l'enseignement supérieur** via

- ✓ BTS Opticien lunetier **par apprentissage**

➤ **Une cinquantaine** dans le cadre de la **formation professionnelle tout au long de la vie** des personnes en **reconversion** ou qui cherchent à acquérir de **nouvelles compétences** dans un de nos métiers.

La taxe d'apprentissage est certes un impôt mais c'est le seul dont vous pouvez choisir les destinataires.

Cette ressource est indispensable, elle représente 50% de nos crédits pédagogiques.

Cette année, nous avons pu acquérir :

Des ordinateurs, des tablettes : Complément et renouvellement

En Optique lunetterie : matériels d'optométrie, de prises de mesures....

En maintenance industrielle : Renouvellement d'outillages, rééquipement de l'atelier soudure notamment le renouvellement des tables de soudure ...

En Electricité : acquisition de matériels domotiques, matériel pour la fibre optique (soudeuse, réflectomètre), alarmes connectées,

Equipement et réalisation d'un réseau pédagogique, projet commun aux sections MELEC et SN.

A votre OCTA désignez :

**Lycée des Métiers de
l'Industrie et de l'Optique
Jacques BREL**

UAI : 0332441Z

SIRET : 19332441500010

Règlement par Chèque libellé à :

**Lycée professionnel Jacques
BREL**

Règlement par Virement :

Domiciliation : T.P. Bordeaux -
T.G.

Code Banque : 10071

Code Guichet : 33000

N° de Compte : 00001000848

Clé RIB : 43

Le lycée Jacques Brel est éligible pour percevoir une partie du **Hors Quota de la taxe d'apprentissage** (catégorie A).

- ✓ Quota (26%) destiné au CFA en fonction des filières
- ✓ **Hors Quota (23%) affecté au Lycée J.BREL (Catégorie A).**
- ✓ Le solde de 51% est affecté d'office aux Conseils Régionaux.

Depuis la dernière réforme de la taxe d'apprentissage, cette recette a considérablement diminué.

Afin de préserver cette voie de formation et de permettre aux élèves de se former sur des matériels hautement performants, nous espérons votre soutien.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, veuillez Madame, Monsieur accepter l'expression de mes respectueuses salutations..



Julie KHIARI